

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DELIBERATION N°2023-055

L'an deux mille vingt-trois le 28 juin, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, ENOS Jacques, GENCE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LEROUX Etienne, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, ROMERO Thierry, SIMON Bertrand, TEMPERTON Joel, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : -

Suppléants votants : BOURLON DE ROUVRE (suppléant de PROVOST Jean Claude), CHAUVIERE Noel (suppléant de BEURIOT Valéry), DUTILLOY Brigitte (suppléante de DUONG Isabelle).

Suppléant non-votant :

Étaient excusés : BEURIOT Valéry, BERNARD Jean-François, DEFLUBE Fabienne, DEZELLUS Michel, DONNET MOUSSEUX Aline, DORLEANS Jacques, DUMESNIL Jean-François, FINET Pascal, GIRARD Jocelyne, LEVASSEUR Dominique, MERCIER Damien, PROVOST Jean Claude, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, SENINCK Régine, THIEBAULT Damien, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DUFFEL Christine et VANDOOREN Bernard.

Absents : AUBOURG Jean, BOUCHER Dominique, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEBOCEY Véronique, LEBOUCHER Alain, MADELON Jean-Louis, PIERRE Michel, PRESLES Gwendoline, STAB Anne, SZALKOWSKI Denis et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires :26

Suppléants votants :3

Suppléant non-votant :0

Pouvoirs :0

Total votants :29

Présents :29

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 05.

Date de la convocation : 13 juin 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Ayant entendu en séance la présentation du rapport par le Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités 2022 du SDOMODE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.